

mis en ligne le 2/09/2024

Arrêté 2024-314

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OUVERTURE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

N° : AT 072 346 24 00001 Déposée le : 31/01/2024
Présentée par : SAS WEFIT CLUB LA SUZE SUR SARTHE
Demeurant à 17 RUE CAMILLE CLAUDEL 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Pour réaliser les aménagements suivants :
Sur un immeuble ou terrain sis 17 RUE CAMILLE CLAUDEL

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 et R. 123-46 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013245-0002 du 2 septembre 2013 relatif à la composition et l'organisation du fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'avis en date du 28 mars 2024 de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique,

Vu l'avis en date du 20 février 2024 de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

- ARRETE -

article 1^{er} : L'établissement SAS WEFIT CLUB de la Société JS SPORT de type PX et de 5^{ème} catégorie sis 17 RUE CAMILLE CLAUDEL à La Suze-sur-Sarthe est autorisé à ouvrir au public

article 2 : Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des prescriptions des procès-verbaux des commissions jointes.

article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'avec celles du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique précités.

Tous les travaux qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension, des travaux de remplacement d'installations techniques et de revêtements, ainsi que des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, SAS WEFIT CLUB LA SUZE SUR SARTHE demeurant 17 RUE CAMILLE CLAUDEL 72210 LA SUZE SUR SARTHE. Une ampliation sera transmise à M. le Préfet (Madame la sous-préfet(e) d'arrondissement de la Flèche) et à Monsieur le commandant du groupement de la gendarmerie de la Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe

Le 30/08/2024

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA SUZE-SUR-SARTHE' around the top edge and '72210' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Emmanuel D'AILLIERES